



CC Agir Ensemble (Siren : 247000417)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bougnon
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1994
Date d'effet	30/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Monsieur Jean-marie BERTIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3, rue de l'école
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70170 bougnon
Téléphone	03 84 91 68 15
Fax	
Courriel	ccagirensemble@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 126
-----------------------------	-------

Densité moyenne 30,62

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Amance (217000124)	719
70	Auxon (217000447)	448
70	Bougnon (217000793)	528
70	Conflandey (217001676)	410
70	Contréglise (217001700)	115
70	Equevilley (217002146)	139
70	Magny-lès-Jussey (217003201)	118
70	Montureux-lès-Baulay (217003722)	174
70	Polaincourt-et-Clairefontaine (217004159)	820
70	Saponcourt (217004761)	62
70	Senoncourt (217004886)	227
70	Venisey (217005453)	151
70	Villers-sur-Port (217005669)	215

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <i>la C.C.A.E conduit les études préalables à la mise en place de schémas directeurs d'assainissement.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La C.C.A.E. assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés. Elle adhère à des organismes intervenant dans le domaine de l'élimination et la valorisation des déchets. Elle représente les Communes membres au sein du SICTOM concerné et se substitue à celles-ci pour l'ensemble des actes.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La C.C.A.E. assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés. Elle adhère à des organismes intervenant dans le domaine de l'élimination et la valorisation des déchets. Elle représente les Communes membres au sein du SICTOM concerné et se substitue à celles-ci pour l'ensemble des actes.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>La C.C.A.E. conduit les études de faisabilité permettant d'orienter ses actions en matière d'investissement et de fonctionnement de tous les services à la personne qui pourraient être développés sur son territoire et notamment en direction de l'enfance et des personnes âgées.</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>La C.C.A.E. aménage, entretient, gère des Zones d'Activités Economique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAE portant sur une surface minimum de 2 ha ainsi que l'extension et/ou le renforcement de la voirie et des réseaux divers hors ZAE indispensables au raccordement de ces dernières avec le point d'arrivée le plus proche des</i>

réseaux respectant les normes en vigueur. Les bâtiments relais situés à l'intérieur des zones d'activités d'intérêt communautaire sont d'intérêt communautaire. - La C.C.A.E. aménage, entretient et gère les bâtiments communautaires.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- La C.C.A.E. facilite l'accueil de nouvelles activités sur le territoire communautaire. Elle apporte son soutien à des projets innovants susceptibles de dynamiser le développement économique sur son territoire. Elle peut adhérer, le cas échéant, à des organismes ou associations intervenant dans le domaine économique. - La C.C.A.E. est soumise au régime fiscal de la fiscalité mixte. - La C.C.A.E. pourra travailler par convention en partenariat avec toute collectivité ou E.P.C.I., sur des projets communs qui intéressent un secteur dépassant son propre périmètre ou/et destinés à favoriser le développement économique du secteur. - La C.C.A.E. pourra assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets. Une convention règlera chaque cas. - La CCAE étudie tout programme de soutien en direction du commerce et de l'artisanat

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- La CCAE par des actions d'acquisitions ou de mise à disposition par les communes membres, réhabilite, rénove et gère les bâtiments à vocation touristique. - La C.C.A.E réhabilite, aménage, équipe, entretient et assure la promotion de bâtiment culturel d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire le complexe culturel "Amalgame" à Villers sur Port. Multi accueil 0-3 ans : - Gestion des contrats relatifs aux services à l'enfance relevant des politiques contractualisées avec la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole : contrat Enfance, contrat Temps Libre, ainsi que tout autre contrat qui s'y substituerait. - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires, structures petite Enfance, Enfance et Jeunesse : crèches, micro-crèches, haltes-garderies, structures multi-accueil. Sont d'intérêt communautaire tous les services et structures destinés à accueillir des enfants de 0 à 3 ans. - Gestion et animation de relais assistantes maternelles.

- Activités péri-scolaires

Accueil périscolaire / extrascolaire - Gestion des contrats relatifs aux services à l'enfance relevant des politiques contractualisées avec la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole : contrat Enfance, contrat Temps Libre, ainsi que tout autre contrat qui s'y substituerait. - Construction, rénovation, entretien et gestion de locaux destinés à l'accueil périscolaire et extrascolaire. Sont d'intérêt communautaire tous les services et structures destinés à l'accueil périscolaire et extrascolaire. - Gestion de fonctionnement de l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants scolarisés en enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Dans le cadre du soutien à la création artistique, la C.C.A.E. peut être amenée à verser une subvention à des associations qui oeuvrent dans le domaine de la diffusion des connaissances et de la culture.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Elaboration révision et suivi d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- La C.C.A.E. aménage, entretient, gère des Zones d'Activités Concertées d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC portant sur une surface minimum de 2 ha ainsi que l'extension et / ou le renforcement de la voirie et des réseaux divers hors ZAC indispensables au raccordement de ces dernières avec le point d'arrivée le plus proche des réseaux respectant les normes en vigueur. Les bâtiments relais situés à l'intérieur des zones d'activités d'intérêt communautaire sont d'intérêt communautaire. - La C.C.A.E. aménage, entretient et gère les bâtiments communautaires.

- Organisation des transports non urbains

- La C.C.A.E. réfléchit à la mise en place d'un schéma de transport collectif communautaire. - La C.C.A.E. représente toutes les Communes auprès des autorités organisatrices et gestionnaires de transports collectifs pour l'amélioration des dessertes sur le territoire communautaire.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Elaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des Communes membres et suivi dans le cadre de la procédure de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département. - Elaboration du droit de préemption dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la Communauté de Communes. - Etude et

réalisation des actions relatives à la rénovation et à la reconquête des espaces urbains des communes. Est d'intérêt communautaire l'aménagement de chaque centre village tel que défini entre la CCAE et la commune concernée. Un concours financier sera demandé à chaque commune bénéficiaire et déterminé par convention

Développement touristique

- Tourisme

- La C.C.A.E. assure l'étude, la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la promotion de sentiers de randonnée inscrits dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Haute-Saône ainsi que les équipements touristiques de la Saône répertoriés au Schéma Directeur Régional de VNF. - La C.C.A.E crée, aménage et gère les hébergements touristiques d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la réalisation structurante qui contribue à l'amélioration, la fréquentation de l'accueil et de l'animation touristique de la Communauté de Communes.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- La C.C.A.E. élabore un Programme Local Communautaire de l'Habitat

- Politique du logement social

- La politique du logement social d'intérêt communautaire se traduit : Par des actions d'acquisition par la CCAE ou de mise à disposition par les communes membres, de bâtiments vacants depuis 3 ans afin de les réhabiliter à usage de logements locatifs sociaux conventionnés en faveur des personnes défavorisées. Ceci s'applique dans le cas d'une extension du parc locatif, dont la réalisation n'est pas étalée dans le temps. La CCAE s'efforcera, dans un souci d'exemplarité, de mener une action par commune membre.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- La CCAE met en place des actions de la politique du logement telles que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Elaboration du droit de préemption dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la Communauté de Communes.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Technologies de l'Information : Dans le cadre d'un renforcement de l'outil de communication intercommunal, la C.C.A.E. prend en charge l'équipement informatique communautaire décentralisé, son abonnement Internet ainsi que les actions d'animation, de formation ou de perfectionnement liées à cette démarche.

- Autres

Dans des conditions définies par convention, la C.C.A.E. peut intervenir, en partenariat avec des associations pour des actions intercommunales. La mise en oeuvre des compétences, dans le domaine du soutien au commerce et à l'artisanat comme dans celui de l'assainissement, pourra faire l'objet de conventions de coopération avec d'autres communautés de communes en cas de besoin.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU VAL DE SAONE (257001024)	SM fermé	34 380

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)